

LE POINT SUR...

RÉVISION ET AUTRES PROCÉDURES D'ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA CRAU



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire et Conseiller Métropolitain délégué à l'Aménagement du Territoire

Prochaine réunion publique : lundi 2 mai 2022 de 18h à 20h Concertation liée à la procédure de révision du PLU

Deux premières réunions publiques ont eu lieu en Mairie de La Crau, respectivement les 20 septembre et 18 octobre 2021. Elles ont permis d'aborder l'état des lieux, les besoins et les enjeux, puis, les évolutions des orientations et des objectifs du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du PLU.

La troisième réunion publique avait été reportée en raison des restrictions sanitaires (crise Covid19). La voici reprogrammée au **lundi 2 mai 2022** de 18h à 20h, en Mairie de La Crau (salles du Conseil Municipal et des Mariages, au rez-de-chaussée de la Mairie). Elle portera sur le dossier réglementaire de la révision du PLU.

Suite des résultats du questionnaire - Concertation liée à la procédure de révision du PLU

Dans le cadre de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de La Crau, un questionnaire a été publié dans le mensuel municipal du mois de décembre 2021. La première partie de l'analyse des résultats de cette consultation a été publiée dans le mensuel du mois dernier. Les réponses majoritaires sont rappelées dans le tableau qui suit.

NB : les pourcentages ne se cumulent pas nécessairement, car plusieurs réponses étaient possibles dans le cas de certaines thématiques.

Questions	Réponses majoritaires	%
Votre vision de la commune ?	Ville agréable	75% des réponses
	Ville à la campagne	59%
Pourquoi vivez-vous à La Crau ?	Pour son cadre de vie (environnement, forêt, campagne, ville à taille humaine)	77%
	Parce qu'il y fait bon vivre	42%
Votre souhait pour les prochaines années. Rester à La Crau ou quitter la commune ?	Rester à La Crau	93%
Pour vous l'avenir de la commune passe par ...	La préservation de l'environnement	74%
	La valorisation du cadre de vie	49%
	La préservation de l'agriculture	44%
L'environnement de la commune représente un atout majeur pour son attractivité		93% des réponses

Le cadre de vie et l'environnement

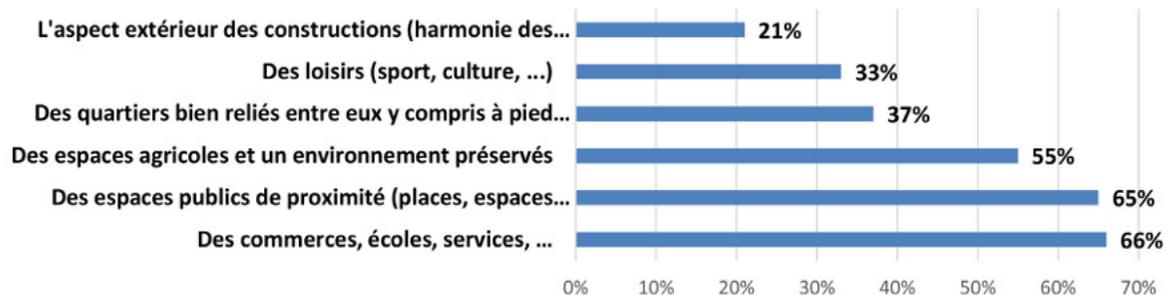
Pour 74% des personnes ayant répondu au questionnaire, l'avenir de la ville passe par la préservation de l'environnement. Sont également souvent citées : la valorisation du cadre de vie (49%), la préservation de l'agriculture (44%) et la sauvegarde du patrimoine rural (39%).

Les massifs boisés (74% des réponses), le Parc du Béal (63%), les domaines viticoles (46%), les cours d'eau (43%) et les espaces agricoles (30%) représentent les éléments du paysage les plus remarquables du territoire.

D'après les réponses, un bon cadre de vie, c'est en priorité des commerces, des écoles, des services, ... et des espaces publics de proximité.

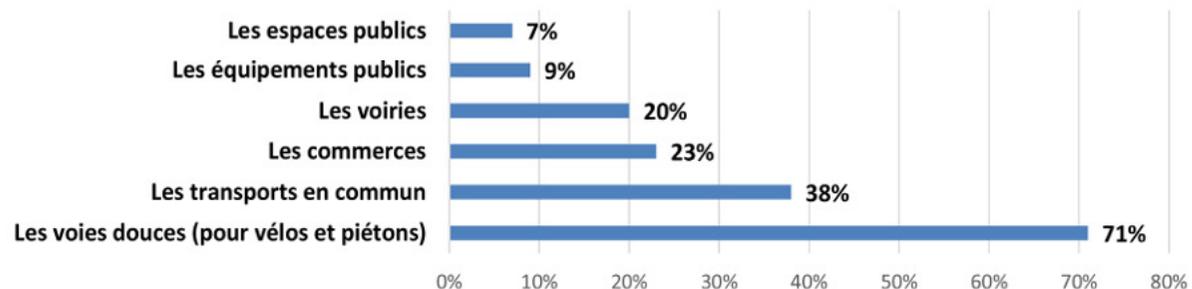
Le cadre de vie et l'environnement

Selon vous, qu'est-ce qui fait en priorité un bon cadre de vie ?



Les équipements et les services

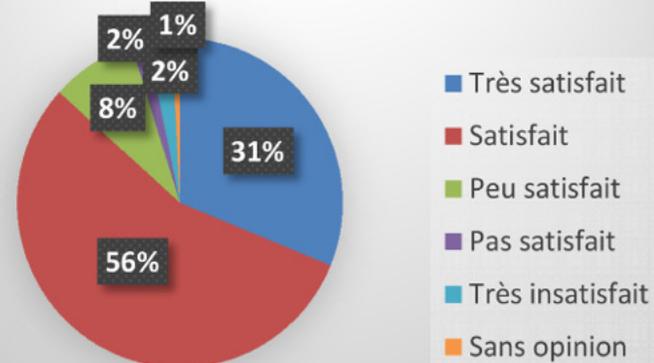
Quels sont les équipements et services à améliorer selon vous ?



Les voies « douces » (dédiées aux piétons et aux vélos) sont citées majoritairement parmi les équipements à améliorer. A noter que 85% des foyers ayant répondu au questionnaire possèdent au moins un vélo (dont 27% : plus de 3 vélos dans la famille). Certains observent qu'il manque des pistes cyclables vers l'extérieur de la Ville et à La Moutonne. De l'avis des participants, il manquerait à La Crau :

- Pour les jeunes : un terrain multisports (28% des réponses), une médiathèque (27%), une salle de loisirs (24%), aucun équipement manquant (24%).
- Pour les seniors : un parcours de santé (48% des réponses), une médiathèque (21%), aucun équipement manquant (27%).

Etes-vous satisfait de l'offre en stationnement automobile sur la commune ?



S'agissant du stationnement pour les deux roues, une légère majorité estime qu'il est insuffisant. Certains observent qu'il manque des dispositifs sécurisés (plots pour attacher les vélos). La gare est notamment citée (il y manque des stationnements sécurisés pour les vélos). Un commentaire est fait à propos des immeubles : à équiper de celliers pour ranger les vélos, trottinettes et poussettes pour enfants.

Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet La Bastidette

Par arrêté n° AP 21/141 du 1^{er} décembre 2021, le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a prescrit une procédure de mise en compatibilité du PLU de La Crau, dans le cadre d'une déclaration de pro-

jet, concernant le lieudit La Bastidette. Cette information ainsi que les objectifs de cette procédure ont été publiés dans le mensuel de février.

Le Conseil métropolitain de Toulon Provence Méditerranée examine la délibération visant à définir les modalités de la concertation préalable avec la population. A la suite, ces modalités seront mises en œuvre.

Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la Métropole TPM (bâtiment l'Hélianthe, 142 rue Emile Ollivier, 83000 Toulon, Service Planification Urbaine, 5^{ème} étage) et en Mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, tél : 04.94.01.56.84).



Mise à jour des annexes du PLU

Dans le mensuel du mois dernier, deux mises à jour des annexes du plan local d'urbanisme (PLU) ont été annoncées.

Une troisième s'y ajoute à ce jour. A savoir que, par courrier du 4 février 2022, le Préfet a notifié au Maire l'arrêté préfectoral du 2 février 2022, modifiant les servitudes d'utilité publique (SUP) relatives aux zones de danger autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par GRTgaz, sur le territoire de la Commune de La Crau.

Un arrêté du président de la métropole Toulon Provence Méditerranée sera pris prochainement, conformément à la procédure prévue à l'article L153-60 du code de l'urbanisme, afin d'annexer ces nouveaux éléments au PLU.

Information en continu Concertation publique liée à la révision du PLU

La concertation publique se poursuit. Retrouvez toutes les informations relatives à la révision du PLU :

- ✓ sur la page internet dédiée, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
- ✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, tél : 04.94.01.56.84.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « révision du PLU de La Crau ».

PRÉVENTION DES INONDATIONS

Une réunion du Comité de Pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin de risque des Petits Côtiers Toulonnais (PAPI PCT) s'est tenue en Mairie de La Crau le 22 février 2022, en présence de Christian SIMON, Maire de La Crau et Vice-président de TPM en charge du PAPI, du représentant du Préfet de département et de l'ensemble des partenaires du projet (DDTM, Agence de l'Eau, Syndicat de la Reppe et du Grand Vallat, Syndicat de Gestion de l'Eygoutier, CCI du Var, Chambre d'Agriculture du Var, communes...). Cette réunion a permis d'acter la validation du prolongement du premier PAPI [2018-2021] jusqu'en 2023, ainsi que le démarrage de la construction du second PAPI qui sera élaboré pour une durée de 6 années sur 2024-2029.

Le Comité de Pilotage a également validé le lancement d'une vaste campagne de concertation. Un questionnaire et une plateforme collaborative seront mis en ligne à partir du mois d'avril afin d'associer la population à la construction de ce programme qui concernera 20 communes et afin de recueillir les attentes du public en matière de prévention des risques d'inondation.

Infos :

papitpm@metropoletpm.fr
ou <https://metropoletpm.fr/prevention-inondations>



DECHETTERIE

Report de la date limite d'établissement des cartes d'accès au 1^{er} septembre 2022

En raison d'une rupture de stock des cartes d'accès due à une pénurie mondiale de certains composants (puces électroniques), la date limite de l'établissement de ces cartes est reportée au **1^{er} septembre 2022**.

Dans l'attente, les personnes ne possédant pas encore la nouvelle carte pourront accéder à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile. Ces dernières peuvent également d'ores et déjà effectuer leur demande de carte soit en ligne via le site dédié :

www.dechetteries.metropoletpm.phaseo.fr, soit en téléchargeant le formulaire sur le site www.villedelacrau.fr ou en le retirant en Mairie de La Crau. La carte d'accès pourra alors leur être délivrée, dès réception d'un nouveau stock.

Infos :

Antenne de La Crau de la Métropole TPM
04.94.01.56.84

